



## **RAPPORT ANNUEL 2025**

---

Application du  
règlement Gestion  
contractuelle numéro  
850-24

---

## 1. PRÉAMBULE

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité doit déposer annuellement un rapport portant sur l'application de son Règlement sur la gestion contractuelle.

## 2. OBJET

Le présent rapport a pour principal objectif d'assurer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité en informant les citoyens de l'application des mesures prévues à son Règlement sur la gestion contractuelle.

## 3. LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

L'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité doit adopter un règlement sur la gestion contractuelle.

La Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a adopté son règlement sur la gestion contractuelle le 6 novembre 2024. Conformément à ce règlement, elle peut octroyer des contrats de gré à gré lorsque la dépense est comprise entre 25 000 \$ et 133 800 \$. Dans un tel cas, elle s'appuie sur les principes énoncés à l'article 9 du règlement 850-24 et, dans la mesure du possible et sauf circonstances particulières, applique les mesures prévues à l'article 10 de ce même règlement.

## 4. OCTROI DES CONTRATS DE 25 000 \$ ET PLUS

NOM DU FOURNISSEUR	OBJET DU CONTRAT	MONTANT	MODE D'OCTROI
R. Guilbeault Construction Inc.	Rechargement granulaire - route Ferron	48 651,67 \$	Demande de prix
Groupe GPI	Prévention incendie des risques moyens à élevés	32 957,58 \$	De gré à gré
Deshaies & Raymond inc.	Caserne avenant - Revêtement métallique	34 653,23 \$	De gré à gré
Deshaies & Raymond inc.	Caserne avenant - Fenêtres panoramiques aux portes de garage	32 969,10 \$	De gré à gré
9253-4015 Québec inc.	Fauchage des fossés 2025	25 724,51 \$	Demande de prix
GéniCité inc.	Surveillance des travaux de construction - terrains de tennis	43 570,93 \$	Demande de prix
Groupe 132 inc.	Travaux de rapiéçage à l'enrobé bitumineux	86 231,25 \$	Appel d'offres public
DH Éclairage inc.	Conversion de luminaires en DEL	87 888,81 \$	De gré à gré
Marquage et Traçage du Québec inc.	Marquage et lignage des rues	35 044,38 \$	Demande de prix
Modules Tech Pic-Bois inc.	Construction de deux abris pour joueurs de baseball	28 513,80 \$	Demande de prix
Aquatech.	Service de supervision et d'échantillonnage	56 636,68 \$	De gré à gré
Flow Parc inc.	Conception et construction d'une piste à rouleaux (Pumptrack)	189 750,00 \$	Appel d'offres public
Électro-système P.L. inc.	Remplacement de lampadaires de rues	26 917,08 \$	Demande de prix
Stantec Experts-Conseils Ltée	Service d'ingénierie - rue Sainte-Thérèse	31 169,72 \$	Appel d'offres sur invitation
Aéro-Feu Ltée	Laveuse pour appareils respiratoires et autres équipements	43 821,57 \$	Demande de prix
Smith Asphalte inc.	Travaux de rapiéçage sur les 7 <sup>e</sup> rang et 8 <sup>e</sup> rang	26 156,81 \$	De gré à gré
Excavation Yvon Benoit	Sel de déglçage pour déneigement	33 112,80 \$	Demande de prix
Parallèle 54 Experts-Conseils Inc.	Estimation préliminaire des coûts de raccordement au réseau d'aqueduc – rue Villeneuve	26 329,27 \$	Demande de prix

Conformément aux exigences de la Loi, nous présentons la liste de tous les contrats comportant une dépense supérieure à 2 000 \$ conclus au cours du dernier exercice financier complet avec un même cocontractant, lorsque la dépense totale afférente à ces contrats excède 25 000 \$.

Cette liste peut être consultée sur le site internet de la Municipalité.

**5. ROTATION DES FOURNISSEURS**

À l'exception des contrats octroyés en vertu d'une exception prévue à l'article 938 du *Code municipal du Québec*, les contrats ont été octroyés à des fournisseurs différents lorsque cela était possible, et ce, afin de favoriser la rotation entre ceux-ci.

**6. PLAINTES**

Aucune plainte n'a été reçue relativement à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

**7. SANCTION**

Aucune sanction n'a été appliquée relativement à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

**8. DÉPÔT AU CONSEIL MUNICIPAL**

Le présent rapport a été déposé lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 avril 2026.

Julie Galarneau  
Directrice générale et greffière-trésorière